



DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 29 juin 2023 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dispensation de matériel médical à l'officine

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **VILLENEUVE D'ASCQ (59)** à :

PARIS Camille
BOUREL Emma, avec Félicitations du jury
MARTINIAK Mélissa, avec Félicitations du jury
DEPIL Florence, avec Félicitations du jury
BACQUET Marie
MANCHE Jean Christian
CAPLIEZ Lucie, avec Félicitations du jury
STEMPFEL Aurore, avec Félicitations du jury
DELAUNAY Audrey, avec Félicitations du jury
LAMBERT Marine
MONIER Pauline, avec Félicitations du jury
POSLUSZNY Karine, avec Félicitations du jury
BAUDUIN Peggy, avec Félicitations du jury
STITOU Hafsah, avec Félicitations du jury
POIRE Géry

Fait à Paris, le 29 juin 2023
la présidente du jury,

Catherine HOURTIGUET



Décision à titre purement informatif.

*Seul le diplôme signé par la présidente du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.
Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.*